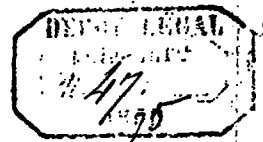


(Conserver la couverture)



DE LA

COLONISATION MILITAIRE

ET DES RÉSERVES

EN ALGÉRIE

LK⁸
1047

LK⁸
1047

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, DUC DE MAGENTA.



MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Permettez à un ancien soldat de l'armée d'Afrique, de soumettre à votre haute appréciation une courte notice sur l'Algérie.

J'ai été frappé de la situation de notre grande colonie, qui reste privée des réserves que l'armée continentale possède d'après la nouvelle loi militaire, et mon étude a pour but de lui donner ces réserves en attachant au sol algérien des soldats cultivateurs qui seraient les auxiliaires de l'armée d'occupation, tout en contribuant puissamment au développement agricole de l'Algérie.

Mon projet répond, je crois, à des besoins politiques, agricoles et militaires.

Il ne réclamerait strictement du colon-soldat que les obligations de services imposées à tout Français par la nouvelle loi sur le recrutement, et pourrait être appliqué sans qu'il en résultât presque aucune charge pour le Trésor.

Si j'ai été assez heureux pour émettre quelques idées utiles, vous les dégagerez, Monsieur le Maréchal, d'une étude à peine ébauchée, qui demanderait de longs développements.

Le Chef de l'État n'a pas oublié qu'il a été plusieurs années gouverneur général de l'Algérie, et que les champs de bataille africains l'ont conduit, par les glorieuses étapes de Malakoff et de Magenta, à la première magistrature du pays.

En lui parlant de l'Afrique, je suis certain de trouver un auditeur sympathique et bienveillant, et si je me suis trompé, si mon petit travail ne renferme aucune

idée pratique, j'aurai au moins cette consolation, d'avoir cherché, dans la mesure de mes forces, à donner à notre colonie africaine une preuve d'attachement et de souvenir.

Veuillez croire, Monsieur le Maréchal, à l'assurance du profond respect et de l'entière soumission de votre très-humble serviteur,

BUZELIN.

PRÉSIDENCE
de la
RÉPUBLIQUE.
—o—

Versailles, le 28 Août 1874.

MONSIEUR,

Le Maréchal Président de la République a eu sous les yeux l'intéressant travail sur l'Algérie que vous lui avez remis lors de son passage à Nantes, et il me charge de vous informer qu'il l'a soumis à l'étude de M. le Ministre de la Guerre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Lieutenant-Colonel, Chef du Cabinet,

L. ROBERT.

Monsieur BUZELIN, à Nantes.

DE LA COLONISATION MILITAIRE

ET DES RÉSERVES

EN ALGÉRIE

D'après la nouvelle organisation militaire, l'Algérie est occupée par le 19^e corps d'armée ; mais comme tous les régiments déjà existants et ceux de nouvelle création sont répartis dans les dix-huit corps organisés en France, il en résulte que l'armée d'Afrique ne possédait en propre que ses régiments spéciaux : LES ZOUAVES, LES TIRAILLEURS INDIGÈNES ET LA LÉGION ÉTRANGÈRE, pour l'Infanterie ; LES CHASSEURS D'AFRIQUE ET LES SPAHIS, pour la Cavalerie. Je laisse de côté les Compagnies et Bataillons disciplinaires.

L'effectif de ces différents corps ne donnant pas la force reconnue nécessaire pour l'occupation de notre Colonie, il a fallu y rattacher des régiments tirés du Continent, et, par là, affaiblir les corps d'armée qui les fournissent, en brisant l'unité de commandement que l'on a voulu établir.

Il sortira certainement de cette situation la nécessité de créer de nouveaux régiments, pour compléter les divisions africaines ; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, les militaires qui auront terminé leur service actif en Algérie, ne s'y fixant pas, rentreront en France dans leurs foyers, pour passer dans la deuxième partie du contingent, et le 19^e corps d'armée ne possédera jamais les puissantes réserves que la nouvelle loi militaire a créées pour les autres divisions territoriales.

Il y a là une anomalie frappante : cette grande province algérienne, dont l'assimilation à la Métropole est loin d'être achevée, et que des tentatives insurrectionnelles transforment périodiquement en champ de bataille, reste ainsi dépourvue des éléments de force et d'organisation que l'on se préoccupe d'augmenter partout, et qui lui sont, néanmoins, plus nécessaires qu'à nos autres provinces de France.

Qui n'en verrait le danger ? Au lieu de devenir une source de revenus et un appui, notre colonie restera à l'état de conquête onéreuse, conquête sans cesse remuée, où le rebut du Continent se réfugiera seul, pour y préparer à l'aise des agitations politiques ou sociales à côté des agitations indigènes.

Veut-on y remédier ? Un seul moyen est efficace et pratique : il faut donner à l'Algérie des réserves militaires, sédentaires, identiques à celles de France. Par ce genre de colonisation, on peut arriver au but souhaité, sans créer de lourdes charges pour notre budget, et c'est à ce double point de vue que je vais essayer de traiter la question, au moment où une commission spéciale s'occupe de la réorganisation de nos forces.

Le système que je propose n'est pas nouveau et fut employé avec succès dans l'antiquité par les peuples conquérants.

Les Romains, notamment, qui étendirent si loin leurs conquêtes, n'assurèrent leur domination qu'en distribuant à leurs légions victorieuses les terres des vaincus ; leurs camps ont été, dans les Gaules, le berceau de nos plus vieilles cités.

Je ne veux pas dire que nous devons déposséder les Arabes ; mais il existe en Algérie assez de terrains dont le gouvernement peut disposer et qui suffiront longtemps encore aux besoins de la colonisation.

Nous sommes dans la vieille Mauritanie, en présence des mêmes populations, toujours vaincues et jamais soumises, que les Romains eurent à subjuguier. Si ce grand peuple sut faire de ce pays l'un de ses greniers d'abondance, nous pouvons, à son exemple, par la colonisation militaire, paralyser à l'avenir toute insurrection et mettre en culture un sol vaste et fertile, qui ne réclame que des bras pour produire et dont l'agriculture, en plus de quarante années, n'a pu mettre en rapport qu'une faible partie.

Quelle est, en effet, la situation de notre colonie ? Quels résultats a-t-on obtenus ? Certes, de grands travaux ont été faits, des ports ont été creusés, des routes tracées ; les villes déjà existantes ont été agrandies, de nouvelles villes bâties, des villages jetés autour de ces villes comme banlieue.

Ces résultats sont dus à la puissance de notre administration et au concours de notre armée. Mais la colonisation, qui ne remonte guère qu'à l'année 1848, laisse encore beaucoup à désirer ; malgré la création de grandes compagnies, organisées pour favoriser la culture, une faible partie du Tell se couvre de moissons.

Nous ne sommes, pour ainsi dire, que campés sur le littoral, et l'intérieur de l'ancienne Régence ne nous appartient que par l'autorité qu'y exercent les bureaux arabes.

En effet, le territoire militaire sur lequel vivent les tribus nomades est resté forcément en dehors de la colonisation, si ce n'est autour des postes occupés par nos troupes, où quelques rares colons ont pu s'établir sous la protection de nos armes.

C'est sur ce dernier territoire que doit porter l'effort de la colonisation militaire, parce que là nous devons créer une force armée assez nombreuse pour résister à toute agression et empêcher à l'avenir tout soulèvement.

La tribu, avec son organisation et sa mobilité, est toujours redoutable. Il est à craindre qu'égarée par les prédications fanatiques de ses marabouts, elle ne tente, à chaque génération nouvelle, de secouer le joug, pillant, incendiant les fermes isolées, égorgeant les Colons, comme dans la dernière insurrection qui a suivi nos désastres.

La colonisation militaire est la seule barrière efficace à opposer à la turbulence des tribus. Poste avancé de la civilisation et de l'armée, elle isolerait les Arabes et empêcherait leurs contingents de se réunir. Force de résistance, elle serait aussi une force de civilisation : laborieuse et disciplinée par l'habitude de l'obéissance, cette nouvelle population seconderait les efforts de l'Administration, implantant au milieu même des indigènes les mœurs de la famille et des pays civilisés.

Car, il faut bien l'avouer, ce concours, il ne faut pas l'attendre de la population européenne, que la statistique évalue à 200,000 habitants. Cette population n'est, pour la trop grande partie, qu'une agglomération de déclassés, d'esprits remuants, rebelles à toute espèce d'autorité, de gens sans morale, sans religion, ennemis nés de notre armée, par cela seul qu'elle est et a été la sauvegarde de l'ordre et de la société.

La nouvelle force à créer doit être composée d'éléments spéciaux, mais en lui conservant l'organisation militaire et sans lui imposer d'autres obligations que celles qui résultent, pour tout Français, de la nouvelle loi sur l'armée. Elle ne peut, en outre, se recruter que par le volontariat.

En effet, le régiment est composé de toutes les classes de la Société, d'individus

appartenant à toutes les professions, la plupart étrangers à la culture du sol. Et si, en temps de guerre, on peut obliger tous les soldats à manier la pelle ou la pioche pour l'ouverture des tranchées ou la construction des redoutes, à tous les travaux que nécessitent l'attaque ou la défense, on ne saurait les astreindre à un travail permanent de colonisation.

On ne peut donc employer que des agriculteurs ou des hommes exerçant celles des professions qui se rattachent à la culture ; et ces hommes ne peuvent être que des volontaires.

Je sais bien que l'on peut faire cette objection : « Trouvera-t-on assez d'hommes de bonne volonté, dans chaque contingent, qui consentiraient à s'établir en » Algérie ? » On dira encore : Que le paysan français n'émigre pas volontiers ; que, jusqu'à ce jour, il s'est trouvé dans l'armée d'Afrique fort peu de soldats disposés à s'établir dans ce pays, bien que tous aient pu apprécier la fertilité du sol algérien. — La réplique est péremptoire.

Les soldats qui ont résidé dans notre Colonie, n'auraient pu avoir l'idée de s'y fixer que s'ils avaient possédé le capital nécessaire à leur établissement. Avant la nouvelle loi militaire, tous les fils de cultivateurs aisés se faisaient remplacer et ceux qui servaient le pays ne possédaient rien ou fort peu de chose ; ils appartenaient à une famille nombreuse ou étaient fils de simples journaliers. Du reste, même avec un petit capital, tout Colon de bonne volonté, réduit à ses seuls efforts, aurait été paralysé par l'isolement, par le défaut de sécurité, toutes choses auxquelles on ne remédie qu'en agglomérant les populations (1).

A la suite de la révolution de 1848 et des journées de Juin, le gouvernement français, voulant éloigner de Paris des individus suspects, a fait un essai de colonisation avec des éléments aussi hétérogènes que possible. Mais, déportation déguisée, cet essai ne pouvait qu'être funeste à l'organisation de l'Algérie, en même temps qu'il était onéreux pour l'État. Il a presque complètement avorté, malgré toutes les dépenses du gouvernement et les facilités offertes aux Colons, dont plusieurs n'étaient que d'anciens insurgés peu soumis, point laborieux, et d'ailleurs

(1) C'en était assez pour éloigner de l'Algérie les jeunes soldats cultivateurs d'origine, et que le désir de s'établir dans des conditions favorables aurait certainement rattachés à la Colonie africaine, s'ils y eussent trouvé la possibilité de s'y créer un patrimoine et un foyer à peu de frais.

étrangers au travail agricole. Depuis lors, quelques centres de population ont prospéré avec des éléments mieux choisis, et, de nos jours, les malheureux Alsaciens qui ont voulu rester Français, sont établis en Algérie en groupes agricoles, seule condition de succès, et à l'aide de capitaux réunis pour cette œuvre patriotique ; car les difficultés financières s'opposent partout et toujours à l'établissement de familles nombreuses sans capital, n'ayant que leurs bras, sur des terres désertes, sans aucun abri, où il faut semer longtemps avant de récolter, où, en un mot, toutes les conditions de la vie humaine sont à créer.

Si la majorité des paysans français, lorsqu'ils ont satisfait au service militaire, retournent s'asseoir au foyer paternel, il s'en trouve un certain nombre qui, après leur libération, abandonnent la charrue. Ce sont les déshérités de la fortune, ceux qui n'ont pas de terres à cultiver. Ils vont dans les villes, frapper à la porte des grands industriels, s'offrant comme manœuvres, ou encore sollicitent leur entrée dans les chemins de fer comme hommes d'équipe ; mais tous ne peuvent trouver du travail, et le nombre en est grand encore.

Eh bien ! ceux-là souscriraient à un engagement qui, sans leur imposer d'autres obligations que celles du service fixé par la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée, leur donnerait la certitude d'arriver, par le travail, à la situation de propriétaires. Pour l'homme seul ou qui n'a rien, c'est chose tentante que la possibilité de se créer un avoir et une famille.

Comme il faut environ deux ans pour donner au soldat l'instruction militaire, la discipline et l'amour du drapeau, c'est aux militaires de toutes armes, ayant *deux années de services effectifs* et se recommandant *par une conduite irréprochable*, que l'on ferait appel pour la colonisation militaire.

En prenant 1.500 hommes (ou environ un pour cent du contingent annuel), on pourrait opérer à raison de 500 hommes et simultanément dans chacune des trois provinces.

Les nouveaux colons seraient réunis sur l'emplacement choisi d'avance, avec armes, bagages, campement, et les moyens de ravitaillement que nécessite une troupe en campagne.

Le terrain, répondant aux conditions stratégiques d'hygiène et de fertilité, devrait fournir en quantité suffisante l'eau potable si rare en Algérie ; et, du reste, à l'aide de puits artésiens, essayés avec succès, on est certain aujourd'hui de trouver partout l'eau nécessaire.

Le nombre d'hectares à attribuer à chaque homme devrait être calculé suivant les besoins de la moyenne culture, et j'entends par moyenne culture celle qui nécessite l'emploi de la charrue, mais à laquelle suffisent le cultivateur et sa famille, sans le concours de bras mercenaires; huit à dix hectares me paraissent indispensables.

Chaque groupe de 500 hommes serait réparti en cinq villages entourés d'un fossé, assez rapprochés pour se porter un mutuel secours en cas d'attaque, sans pourtant forcer le Colon à faire un trop long trajet pour se rendre à son travail.

Les maisons, composées de deux chambres au rez-de-chaussée, seraient des plus modestes, et par économie on pourrait les couvrir d'une simple terrasse, comme les maisons arabes.

Un petit camp retranché, placé au centre des villages, servant de place d'armes, et qui, par la suite, pourrait donner naissance à une petite ville, renfermerait des magasins avec des logements pour les officiers. Enfin, je n'oublierai pas une modeste église pour les besoins du culte; car la religion, qui est la base de toute société, ne saurait être bannie, sans que tout s'écroule: famille, autorité, morale.

Les Colons pourront puissamment aider aux travaux nécessités pour leur établissement, comme terrassiers ou manœuvres; mais on ne saurait bâtir sans le secours d'ouvriers d'art, et ce concours on le demanderait à l'armée. Une compagnie auxiliaire de cent hommes détachés de l'armée d'Afrique suffirait, avec l'aide des Colons, pour élever dans une année les constructions nécessaires.

Les ouvriers d'art recevraient une haute-paie de 0 60 c. ou 0 75 c. par journée de travail, et on allouerait aux Colons eux-mêmes un supplément de solde, car les vivres de campagne ne sauraient suffire à des hommes soumis à une tâche laborieuse.

En ajoutant à ces dépenses celles occasionnées par l'achat des matériaux que l'on pourrait trouver sur place, du bétail, des outils de travail, etc., on atteindrait un chiffre assez élevé. Mais je vais mettre à l'avoir les économies et les recettes qui doivent les diminuer et peut-être les balancer.

Je retranche d'abord la dépense comme nourriture et solde des cinq cents hommes s'ils étaient restés en garnison et sans rien produire, et j'y ajouterai le bénéfice que l'État retirera de leur main-d'œuvre.

Pour obtenir ce résultat, les travaux d'art seront menés de front avec le défrichement, et, dès la première année, on aura mis assez de terrain en culture pour subvenir à la nourriture de la colonie, surtout si l'on ajoute aux produits du sol, l'élevage des bestiaux, sans lequel il n'existe pas de prospérité agricole; cette ressource si précieuse ne saurait être négligée. Puis, comme le Colon, recruté avec

deux années de service, n'entrerait en possession du sol qu'après la cinquième année de service actif, il produirait pendant deux ans pour le compte de l'État, qui disposerait à son profit de l'excédant des récoltes.

Il est encore une économie à mettre en ligne : J'ai dit que les Colons seraient recrutés dans tous les corps, et il s'ensuit qu'un cinquième environ de l'effectif étant tiré de la cavalerie, on pourrait nourrir les chevaux sur le domaine colonial sans aucune dépense pour le Trésor. Cette dernière hypothèse me fait émettre le vœu que, non-seulement le contingent de cavaliers reste monté, mais qu'il le soit avec des pouliches.

Il serait important que l'élevage du cheval arabe, si précieux comme monture, fût obligatoire dans les colonies militaires, et qu'on forçât chaque famille à entretenir un cheval de combat, soit comme redevance pour les terrains concédés, soit en lui donnant une légère indemnité. On trouverait ainsi une facilité pour la remonte et une ressource inappréciable en temps de guerre.

Enfin, l'effectif des officiers serait très-inférieur à celui des corps actifs : un capitaine commandant, un lieutenant ou sous-lieutenant par village, suffiraient avec le cadre des sous-officiers, caporaux ou brigadiers, pris parmi les Colons, pour des exercices hebdomadaires, le dimanche, et organiser la résistance en cas d'attaque.

Je crois avoir démontré, par ce qui précède, que les dépenses de premier établissement seront en partie couvertes, et on peut prévoir que le reliquat en débet ne serait que momentané. En effet, dans un avenir prochain, la mise en culture des concessions militaires se traduira par une augmentation dans le produit des douanes, et plus tard les impôts que paieront les nouveaux centres de population, lorsqu'ils seront érigés en communes, contribueront puissamment à l'assiette du budget algérien.

Dans la deuxième année de résidence et alors que les constructions seront achevées, le Colon pourra se marier et toute facilité devra lui être donnée pour prendre une compagne. Sans famille, il aurait la nostalgie du clocher et abandonnerait fatalement sa concession. La femme est l'âme du foyer, et c'est à elle que tous les travaux domestiques sont dévolus. Ici se place une objection qui a sa valeur. — On peut craindre que le Colon ne puisse se créer une famille ; et il est certain qu'isolé de toute population européenne, loin des villes, avec lesquelles il n'aura pu encore nouer des relations, il faudra nécessairement pour qu'il puisse se marier,

qu'on lui donne une permission pour venir en France, y choisir une compagne. Mais tout le monde sait, que l'ouvrier des champs se marie beaucoup plus jeune que celui des villes, et il est bien peu de jeunes paysans qui, lorsqu'ils sont appelés sous les drapeaux, n'aient déjà choisi la femme qui doit un jour partager leurs labeurs.

Enfin, n'aurait-on pas la ressource des orphelinats, où le Colon trouverait des jeunes filles honnêtement élevées et lui offrant toute garantie ? N'oublions pas que ce sont ces jeunes filles qui, au siècle dernier, devinrent les épouses ou les mères de ces héroïques Canadiens, descendants de nos vieilles phalanges, qui luttèrent avec tant de gloire contre les Anglo-Américains ; abandonnés de la mère-patrie, écrasés par le nombre, ils surent mourir pour l'honneur du drapeau français.

Après ses cinq années de services actifs, le Colon, en passant dans la réserve de l'armée active, entrerait en possession de son petit domaine ; mais il n'en deviendrait définitivement propriétaire que quatre années après, lorsqu'il passerait dans l'armée territoriale.

Au moment où le groupe de Colons cessera d'appartenir à l'armée active, les villages qui le composent pourraient être érigés en commune ; mais les Colons conserveraient, pendant le temps qu'ils appartiendront à la réserve de cette armée, leurs armes, leur équipement et leurs vêtements, dont ils demeureront responsables envers l'Etat. La dépense d'habillement serait presque nulle, puisque, comme réserve de l'armée, le Colon ne prendrait la tenue militaire que pour les revues ou exercices auxquels il serait astreint.

Nul doute qu'après sept années de séjour en Afrique, le soldat-colon ne soit assez attaché au sol pour ne plus le quitter, et que, marié, père de famille et propriétaire, il ne considère l'Algérie comme une seconde patrie.

Si chaque année on peut établir ainsi 1,500 soldats, une période de dix années suffirait pour constituer une force défensive imposante ; mais aussi, une force productive qui, en développant l'agriculture, contribuerait puissamment à la prospérité générale.

En effet, en admettant que 10,000 soldats seulement sur 15,000 restent attachés au sol, on peut calculer d'avance l'immense résultat que l'on obtiendrait par la présence de 10,000 familles formant, avec la moyenne de deux enfants par ménage, une population de 40,000 âmes.

Mais, pour atteindre ce résultat heureux, il faudra conserver parmi les Colons les vertus qui font la force de nos campagnes : l'ordre, l'économie et la sobriété. Il faudra les prémunir contre l'abus des liqueurs fortes, qui sont la plaie de la population algérienne, et surtout de l'absinthe, qui ôte la raison et triomphe, en peu de

temps, des constitutions les plus robustes. Il suffira, pour obtenir ce but, d'interdire l'accès des villages militaires à ces industriels qui pullulent en Afrique et ne vendent que des boissons frelatées ; puis d'imposer aux Colons l'obligation de se vouer entièrement aux travaux de l'agriculture jusqu'au jour où ils seront devenus propriétaires et affranchis alors de toute tutelle de l'armée.

Le 19^e corps d'armée trouvera dans cette robuste population toute française, cette solide réserve qui, sans elle, lui aurait toujours manqué, et permettrait, sans doute, de réduire l'armée d'occupation ; et si une nouvelle guerre appelait au secours de la patrie notre vaillante armée d'Afrique, les Colons militaires assureraient, en son absence, la sécurité du pays.

J'ai esquissé à grands traits un projet qui réclamerait une plus longue étude ; je crois avoir démontré, tout en ménageant les finances de l'État, qu'il répond à des besoins politiques, militaires et agricoles ; et s'il est jugé pratique par les hommes illustres qui s'occupent de notre réorganisation militaire, je me réjouirai d'avoir contribué à la prospérité de notre belle colonie.

En France, les populations rurales, obéissant au seul instinct conservateur que détermine chez elles la possession du sol, contrebalancent les mauvais courants de l'opinion et les agitations démagogiques des villes.

En Algérie, la colonisation militaire, en implantant des éléments de même nature que notre population française rurale, éléments laborieux, honnêtes, et d'ailleurs maintenus pendant plusieurs années sous la direction administrative et militaire du gouvernement, procurerait encore de plus grands bienfaits. Elle permettrait en peu de temps d'atténuer la détestable population européenne qui fermente sur notre littoral algérien, et d'opposer au flot toujours menaçant de l'insurrection indigène, une digue solide et désormais infranchissable. Et, devenue, par cela même, une province productive et sûre, l'Algérie serait pour la France une gloire, une ressource et un appui.